

No 46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2025

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Patrick Mützenberg

La séance est ouverte à 19h00 en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative

Mmes Alice Bertholon, Marie-France Châtelain, Soledad Guardia Sevilla, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Jean-Pierre Isabella, Nicolas Kupferschmid, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Stéphane Riem, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Etienne Zongo, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mmes Emmanuelle Merle et Safiatou Simpore Diaz

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration, le public qui suit les débats en présence ou à distance, ainsi que M. Antonioli qu'il se réjouit de voir de retour au sein de l'hémicycle.

Applaudissements pour M. Antonioli.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

4. Délibération administrative **DA 188-2025 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'études et de réalisation de CHF 3'614'000.— TTC (dont CHF 172'000.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné au réaménagement de l'avenue Cardinal-Mermillod, entre le giratoire de la Filature et la place de l'Octroi, et la mise en conformité des réseaux d'assainissement selon le PGEE

5. Délibération administrative **DA 190-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative au remaniement parcellaire à réaliser entre le domaine public et le domaine public communal consécutivement à la construction du nouveau théâtre de Carouge et à la rénovation de la salle communale – désaffectation des sous-parcelles dp 3012B, 3012C, 3012D, 3012E et 3012F (2'057 m2) pour être transférées au domaine privé communal
6. Délibération administrative **DA 191-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 705'700.- (dont CHF 33'600.- d'activation de prestations du personnel communal) pour les travaux de mise en conformité des vestiaires de la 1ère équipe et de l'équipe visiteurs aux normes de la Swiss Football League et la réalisation d'aménagements complémentaires au stade de la Fontenette sis route de Veyrier 53, parcelle N° 3507 à Carouge

Propositions des membres du Conseil municipal

7. Motion **MO 047-2024 R** : « Pour des parcs à chien à Carouge »
8. Motion **MO 050-2025 P** : « L'accessibilité universelle pour l'inclusion et l'autonomie de toutes et tous »
9. Motion **MO 051-2025 P** : « Logements temporaires sur la parcelle 1135 de Carouge »
10. Motion **MO 052-2025 P** : « Création de structures d'accueil petite enfance publiques en nature et à l'éducation à l'environnement à Carouge »
11. Motion **MO 053-2025 P** : « Vive les francofolies »
12. Postulats
13. Pétitions **PE 018-2024 R** : « Pour la création de logements avec encadrement pour personnes âgées »
14. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2025

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025.

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025 est approuvé par 25 oui, 0 non et 3 abstentions avec remerciements à son auteure.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Mme Lammar se réjouit également du retour de M. Antonioli au sein du Conseil municipal.

Centrale solaire Val d'Arve

Mme Lammar revient sur la délibération n°145-2024 relative à la réalisation d'une toiture biosolaire sur l'école du Val d'Arve (combinaison d'une centrale photovoltaïque et d'une toiture végétalisée, permettant à la fois de produire de l'électricité renouvelable pour l'école tout en offrant un espace favorisant la biodiversité faune / flore).

Pour mémoire, réalisée en partenariat avec les Services Industriels de Genève (SIG), la centrale photovoltaïque est désormais en service depuis la fin d'année 2024.

Il avait par ailleurs été envisagé de valoriser localement le surplus de production solaire par l'acquisition de parts solaires (offre « mon m2 solaire » des SIG) par les habitant-es, permettant ainsi d'impliquer la population dans la transition énergétique. Cette option ne s'est malheureusement pas concrétisée, car les SIG ont finalement notifiés l'arrêt de cette prestation.

Cela dit, et dans les nouvelles réjouissantes, il faut mentionner l'engouement du corps professoral de l'école à l'égard de ce projet, puisque la totalité des classes ont répondu favorablement à la proposition de nos services communaux (collaboration SBAT-SURB), d'impliquer les élèves dans celui-ci.

Concrètement, en plus d'une sensibilisation à la nature, il s'agira pour les élèves de réaliser et décorer des nichoirs et hôtels à insectes afin de compléter les aménagements en faveur de la biodiversité sur la toiture et autour de l'école.

Parking Vibert- Sardaigne

La présente communication fait suite à la commission « toutes commissions réunies » (TCR) de mardi dernier lors de laquelle le résultat de l'étude de la Fondation des parkings a été restitué.

A la suite de ce retour, le TCR a préavisé à une très bonne majorité l'avancement du projet sur la variante recommandée par la Fondation des Parkings.

Cette variante prévoit la reconstruction du parking Vibert sur un étage (pas d'étage supplémentaire donc), la rénovation du parking Sardaigne et une liaison sous-terrainne avec le parking de Sardaigne.

Les travaux peuvent donc se poursuivre dans cette direction en vue d'une nouvelle délibération.

Livres

A la suite d'un inventaire effectué par le musée, il a été constaté que plusieurs livres concernant Carouge étaient soit obsolètes, soit abimés, de sorte qu'il n'était plus possible de les vendre. La bibliothèque, les archives et le musée les possédant déjà dans leur stock, et sachant que dans tous les cas, quelques exemplaires sont en possession de la Ville de Carouge, cette dernière propose au Conseil municipal de se servir ce soir dans le surplus qui est posé sur le petit chariot, en cas d'intérêt.

Service des bâtiments : organisation

En raison du départ à la retraite du Chef de service des bâtiments, G. Joannou, à la fin 2024 et dans l'attente de la personne qui lui succédera et dont le recrutement aura lieu au début de la prochaine législature (second semestre 2025), le Conseil administratif a souhaité que le SBAT soit accompagné afin de gérer au mieux les affaires courantes et initier les mutations auxquelles ce service sera inévitablement confronté.

C'est pourquoi le Conseil administratif a confié à M. Thierry Merle la mission d'amorcer dès le 1er mars 2025 cette transition, en collaboration avec le personnel actuel de SBAT, tout en apportant son support en tant que référent métier pour l'équipe.

Monsieur Merle est un jeune retraité au parcours professionnel riche et varié, doté d'une précieuse connaissance des institutions et services publics et du domaine de la construction. Sa dernière activité s'est déroulée au sein de la FIPOI (fondation chargée des infrastructures internationales à Genève).

Au vu du taux d'activité partiel à Carouge dès le 1er mars, une part du volet institutionnel du service demeurera, dans un premier temps du moins, encore assuré par Mme Florence Crettol, secrétaire générale adjointe.

Enfin, sa mission portera aussi bien sur l'accompagnement métier du présent que sur des propositions d'évolution de l'organisation et/ou des pratiques qu'il pourra être amené à nous présenter et à implémenter, le cas échéant.

La durée prévue de cette mission temporaire sera ajustée selon la date de l'entrée en fonction de la future personne responsable du SBAT.

Piscine

Pour donner suite aux demandes d'une partie du Conseil municipal ainsi que d'une partie de la population carougeoise, le Conseil administratif, comme promis, a étudié la possibilité d'ouverture de la piscine extérieure à la Fontenette même partiellement, durant la période de travaux de construction de la nouvelle piscine.

Comme déjà expliqué, cette étude a confirmé que pour le premier été de travaux, soit cet été, il sera totalement impossible d'avoir un accès à la piscine extérieure, car le site sera en pleine période de gros travaux de démolition et de creuse, sachant que la fenêtre de tir assez réduite : il faut être au plus profond lorsque la nappe phréatique est au plus bas, soit normalement en fin d'été.

A cette période, toutes les installations, comme les arrivées d'eau ou encore l'électricité seront coupées.

Pour les deux été suivants, plusieurs hypothèses ont été étudiées, mais il faut d'emblée indiquer que pour pouvoir ouvrir les bassins, même de manière provisoire, de nombreuses normes doivent être respectées.

Il n'est pas possible d'installer une tente dans un coin pour se changer, donc l'installation de vestiaires sont à prévoir, des sanitaires, des locaux pour le personnel, une déviation des accès techniques (eau, électricité) etc. Une installation même provisoire nécessite donc des travaux conséquents. Il s'agit d'un projet dans le projet qui implique une étude, une autorisation de construire que la Ville de Carouge n'est pas certaine d'obtenir. Par ailleurs, ces hypothèses avec une installation provisoires ont un coût élevé estimé à plusieurs millions.

En comptant le temps de ces étapes, la mise en œuvre d'un projet d'installation provisoire ne pourrait donc s'effectuer que pour la saison estivale 2027 et non pour la saison 2026.

Compte tenu de ces éléments, l'administration a donc travaillé sur une hypothèse différente, celle de modifier le planning du chantier et d'anticiper les travaux de rénovation de la piscine extérieure.

Pour rappel, le projet de centre aquatique prévoit la création d'un nouveau bâtiment aquatique couvert ainsi que la rénovation des installations existantes. En donnant priorité des travaux sur la rénovation des vestiaires et des bassins existants, le site pourrait avoir des vestiaires et des bassins rénovés opérationnels pour la période estivale 2027, tout comme dans l'hypothèse d'installations provisoires, tandis que les travaux sur le nouveau bâtiment se poursuivraient.

Ceci présente l'avantage d'offrir :

- plus de confort pour les usagers et le personnel que dans un bâtiment provisoire ;
- variante plus économique (avec des installations techniques principalement définitives et une absence de bâtiment provisoire) ;
- il n'y aurait pas de risque lié aux autorisations de construire d'un bâtiment provisoire en zone sensible puisqu'elle est acquise ;
- les horaires, principes de fonctionnement et besoins en personnel pourraient être comparables à ce qui se faisait jusqu'à présent ;
- la possibilité d'ouvrir les 4 bassins extérieurs (sachant quand même que le toboggan, les jeux et le restaurant ne seront disponibles qu'à l'achèvement complet des aménagements extérieurs en 2028)

Ces hypothèses ont été présentées en commission des constructions du Conseil municipal et préavisées favorablement. Par conséquent, l'ouverture provisoire de la piscine extérieure de la Fontenette rénovée, est prévue en 2027, soit dans le cadre de la troisième saison des travaux.

Communications de M. Fraomene :

Présentation d'une nouvelle collaboratrice

M. Fraomene annonce l'entrée en fonction d'une nouvelle collaboratrice au sein de l'administration. Il s'agit de Madame Marie De Marsano, engagée en qualité de cheffe de secteur des manifestations et prestations publiques, à 90%, dès le 20 janvier 2025.

Après l'obtention d'un Bachelor en science à l'école hôtelière de Lausanne et un CFC de cafetier restaurateur, Madame Marie De Marsano complète sa formation avec un diplôme en marketing digital. Durant sa carrière professionnelle Madame De Marsano acquiert de l'expérience dans la gestion de projet et l'évènementiel.

Cette collaboratrice a également occupé des postes tels que cheffe de projet évènementiel et communication, responsable boutique et ventes, directrice d'un restaurant dans le cadre d'une réouverture, conseillère vente et attachée commerciale ainsi que responsable relations partenaires et business club.

Madame Marie De Marsano a débuté son activité au sein de la Ville de Carouge le 20 janvier 2025 avec enthousiasme, détermination, disponibilité et ouverture d'esprit. Le Conseil administratif se réjouit de cette collaboration et est heureux de pouvoir compter sur la polyvalence, l'expérience et les compétences relationnelles de Madame De Marsano, à qui il souhaite une chaleureuse bienvenue.

Edition 2025 de Sant'e'scalade

Le projet Sant'e'scalade 2025 sera étendu aux cycles d'orientation de Pinchat et Drize, ainsi qu'au Collège et Ecole de culture générale Madame de Staël. Cette initiative vise à encourager les élèves de ces établissements à participer aux huit entraînements proposés par la Commune cet automne, sous la supervision d'un coach sportif et avec des conseils nutritionnels adaptés.

Ce projet tient particulièrement à cœur M. Fraomene, car il offre l'opportunité à tous les jeunes carougeois de prendre part à une activité sportive et de se préparer, entre autre, à la Course de l'Escalade.

M. Fraomene remercie à nouveau les associations de parents d'élèves et le corps enseignant pour leur engagement et soutien dans l'organisation de ces entraînements.

Communications de Mme Molinari :

Abonnements VéloPartage – offre reconduite en 2025

En 2024, afin de soutenir les Carougeoises et Carougeois dans leur mobilité douce et de faire découvrir le réseau cantonal de vélo en libre-service VéloPartage, Carouge a proposé des abonnements découvertes en partenariat avec les TPG.

Cette offre est reconduite en 2025 sur les mêmes bases. Via le webshop TPG (selon le même principe que pour les abonnements juniors jusqu'en 2024), il sera possible dès le mois de mars d'obtenir un abonnement de 3 mois à VéloPartage pour seulement CHF 35.-, les CHF 70.- restants étant offerts par la Ville de Carouge. Le nombre d'abonnements subventionnés est limité à 35.

Pour bénéficier de cette offre, il faut se rendre sur le webshop des TPG (<https://webshop.tpg.ch/>), cliquer sur « Offres de ma commune » dans le menu à gauche, écrire Carouge, se connecter avec son login SwissPass et suivre la procédure indiquée. Il est également possible de bénéficier de ces offres de la Commune auprès d'une agence TPG (Rive, Cornavin ou Lancy-Pont Rouge) en se munissant d'une pièce d'identité et de sa carte SwissPass.

Offre d'abonnements annuels à la Manivelle pour les Carougeoises et Carougeois reconduite en 2025

La Coopérative La Manivelle Genève est une bibliothèque d'objets, qui propose plus de 4'000 objets à ses emprunteuses et emprunteurs, afin de répondre à leurs besoins ponctuels d'outils, de matériel de fête, de cuisine, de sport, ou de bricolage, de façon avantageuse.

La proposition de mutualisation d'objets de La Manivelle s'inscrit dans une démarche de consommation responsable et de zéro déchet, que la Ville de Carouge encourage largement.

Cette offre ayant été très prisée en 2024, la Ville de Carouge reconduit son offre de 20 abonnements annuels (d'une valeur de CHF 100.-) à sa population. L'acquisition de ces abonnements se fait via l'enregistrement sur le site de La Manivelle, qui refacture ensuite aux Communes les abonnements concernés. Toutes les informations utiles se trouvent sur le site de la Ville de Carouge

Webinaire sur la rénovation à destination des PPE et copropriétés

Dans la continuité du programme Commune-Rénove, les six communes de Carouge, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Vernier et Versoix, unissent leurs forces pour proposer en 2025 quatre webinaires thématiques destinés à accompagner les copropriétaires dans leurs réflexions et projets.

De nombreuses copropriétés et PPE s'interrogent sur l'optimisation ou la rénovation énergétique de leur bien. Par où commencer ? Comment mobiliser l'ensemble des copropriétaires ? Quels retours d'expérience peuvent guider ces démarches ? Ces webinaires fourniront les clés pour anticiper la mise en conformité des immeubles aux nouvelles obligations légales, préserver leur valeur, améliorer le confort thermique, réduire les charges d'exploitation et renforcer l'indépendance énergétique. Il sera question de donner :

- Des informations sur l'énergie, la durabilité et la gouvernance des PPE ;
- Un aperçu des aides financières, subventions et dispositifs d'accompagnement disponibles ;
- Des retours d'expérience pour réussir un projet de rénovation ;
- Un accompagnement pour choisir les meilleures solutions d'optimisation énergétique adaptées à chaque bâti

Le premier webinaire aura lieu le jeudi 13 mars 2025, de 12h15 à 13h30. Les inscriptions peuvent se faire en ligne (<https://chk.me/t6sbLRi>) ou par e-mail (info@webinaires-ppe.ch).

Rencontres express du voyage durable

Passer de magnifiques vacances à moindre impact environnemental, c'est bien sûr possible ! Encore faut-il savoir ce qu'il est possible de faire, comment, où et à quel coût, ce qui demande souvent d'être bien renseigné.

Dans le cadre du programme Carouge Zéro Déchet, la Ville de Carouge souhaite soutenir les habitant-e-s dans ces démarches et propose notamment de venir s'inspirer de témoignages d'une dizaine de personnes qui ont voyagé de manière plus durable.

La Ville de Carouge propose donc aux habitant-e-s de la commune de venir poser toutes les questions utiles à l'organisation d'un voyage qui s'inscrit dans cette démarche le jeudi 6 et le mardi 11 mars 2025, de 18h30 à 20h30 à la salle du Rondeau.

Réaménagement du parc Noie-tes-puces et de sa place de jeux agrandie

Mme Molinari annonce que les travaux de réaménagement du parc Noie -tes -puces et d'agrandissement de la place de jeu démarrés à la fin des travaux de la VVA, et faisant suite au vote du conseil en octobre 2022 de la délibération 081, sont à bout touchant.

Afin de tenir compte de l'augmentation de sa fréquentation en relation avec le développement de la commune et en particulier dans le secteur de la Fontenette, la place de jeu a été agrandie et son aménagement enrichi pour mieux répondre aux besoins des familles et des personnes qui se promènent, ou qui souhaitent simplement profiter d'un espace apaisé dans un cadre agréable.

Les enfants de l'EVE de la Fontenette pourront également bénéficier de ce nouvel espace. A noter que, après la balançoire dans la place de jeu du parc dit « Avia » et le tourniquet inauguré l'an passé à la place du boudodrome, la nouvelle place de jeu intègre un autre jeu adapté aux enfants à mobilité réduite, soit un bac à sable.

Le projet prévoit aussi une mise en valeur paysagère avec une meilleure délimitation de la place de jeux, une végétalisation accrue, l'installation d'un point d'eau et la dé-perméabilisation d'une partie du secteur. L'interface entre la crèche et la place de jeux a été repensée afin d'en optimiser l'accès. La nouvelle place de jeux offre divers espaces de divertissement adaptés à tous les âges :

- Un bac à sable ;
- Des mini-trampolines ;
- Une cabane avec toboggan (vous le verrez, elle ressemble à la cabane-tobogan « historique ») ;
- Un mikado géant ;
- Un jeu d'équilibre (slackline)

De plus, comme discuté lors des échanges en commission deux tables ont aussi été intégrées.

Cet espace modernisé sera un lieu apprécié de rencontre et de loisirs pour les familles, en offrant un cadre agréable dans une zone plus fraîche lors des chaleurs estivales grâce à l'Arve toute proche.

Mme Molinari annonce que l'inauguration officielle de cette nouvelle aire de jeux se tiendra le lundi 3 mars prochain à 17h30. Cet événement marquera l'aboutissement de ce projet d'envergure et sera l'occasion de célébrer ensemble cette belle réalisation pour la commune. Elle espère que nombreux Carougeoises et Carougeois seront présents pour partager ce moment important pour la collectivité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Changements dans les représentant.e.s des partis dans les fondations

Le Président annonce que le groupe des Vert.e.s fait part du changement suivant soumis à validation du CM :

Au sein du conseil de la Fondation Bruckner, Mme Juan-Milbert sera remplacée par M. Nelson Mota.

Pour ces modifications, il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du Bureau au Conseil municipal (sauf s'il y avait des oppositions). Aucune opposition n'étant formulée, le changement est accepté.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DA 188-2025 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDES ET DE RÉALISATION DE CHF 3'614'000.— TTC (DONT CHF 172'000.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE CARDINAL-MERMILLOD, ENTRE LE GIRATOIRE DE LA FILATURE ET LA PLACE DE L'OCTROI, ET LA MISE EN CONFORMITÉ DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT SELON LE PGEE

Le Président rappelle que ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 janvier 2025 et renvoyé en commission UMA, laquelle s'est réunie le 30 janvier 2025. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président donne la parole à M. Prod'hom.

M. Prod'hom indique que le travail du Conseil administratif a été extrêmement bien mené ayant permis une audition en commission de la Clinique de Carouge et des commerces concernés. Le Conseil administratif s'est engagé à adapter les aménagements et à tenir compte des remarques des usagers, y compris sur les livraisons. La commission a pu émettre un amendement, lequel a été validé à l'unanimité. M. Prod'hom recommande de considérer le travail effectué et l'aspect qualitatif du projet, et espère le maintien d'une position favorable sur l'amendement préavisé positivement en commission par 8 pour, 2 contre et 2 abstentions, afin de pouvoir aller de l'avant.

Avant de passer à la discussion et au vote de l'objet, le Président donne lecture de l'amendement adopté par la commission. Il s'agit de l'ajout d'un point dans le « Décide » :

- « De demander au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'augmenter raisonnablement le nombre de places sur le bout gauche de Cardinal-Mermillod, devant le 4 ».

Le Président ouvre la discussion et cède la parole à M. Etienne.

M. Etienne relève que le domaine de l'urbanisme n'est pas facile, sachant que tout projet d'aménagement inclut des contraintes dont il faut tenir compte pour obtenir une autorisation de construire.

Concernant le réaménagement de l'avenue Cardinal-Mermillod, ce projet vise à sécuriser l'avenue entre le Pont de Carouge et la Filature, afin notamment de répondre aux besoins des habitants, des usagers et des commerces locaux. Les principaux aménagements sont l'amélioration des réseaux, la mise aux normes des conduites d'eau, l'ajout d'un chauffage à distance et d'un nouveau tronçon cyclable offrant une connexion entre la voie verte et le Vieux-Carouge pour garantir un parcours sécurisé depuis le Pont de Carouge. L'aménagement réduira par ailleurs les nuisances sonores grâce à la pose d'un revêtement spécial et apportera davantage de verdure, prévoyant entre autres des plantations d'arbres et une réduction des surfaces imperméables pour lutter contre la chaleur.

M. Etienne relève par ailleurs que la dynamique de concertation qu'il salue au passage a permis des améliorations en matière de stationnement, y compris pour les places motos, plus d'espace extérieur, la possibilité d'installer des tables en terrasse pour les cafés situés sur la rue, ainsi qu'une facilitation des livraisons, avec création d'une zone pour les commerces et la clinique. Ce projet va améliorer la qualité de vie et encourager les aspects de durabilité.

Le parti socialiste soutient dans son ensemble le projet, même si la question des places de stationnement sur la partie entre le passage piéton et la place de l'Octroi fait encore l'objet de débats. M. Etienne salue, au nom de son parti, le travail des services et de la commission.

M. Ducellier indique que le groupe PLR remercie l'administration pour ce travail et notamment l'organisation d'échanges entre conseillers municipaux, intervenants et usagers et acteurs quotidiens de ce périmètre. Le parti PLR souhaiterait néanmoins proposer un amendement visant à conserver les dix places de parking existantes sur la fin de l'avenue Cardinal-Mermillod. Ces places sont régulièrement utilisées pour les commerces du secteur et les habitants. Tous les partis confondus ayant la volonté de dynamiser et de permettre aux commerces de Carouge de fonctionner, il lui semble nécessaire de pouvoir maintenir un accès pour les usagers de ces commerces.

Le Président prend note de l'amendement de M. Ducellier : « conserver les dix places de parking existantes sur le bout gauche de Cardinal-Mermillod, devant le 4 ».

M. Kupferschmid considère que le projet est qualitatif. Le contre-sens cyclable permet de boucler un itinéraire qui n'était pas direct pour les cyclistes. La rue Saint-Joseph sera ainsi déchargée des cyclistes pressés sur ce tronçon, lesquelles pourront passer par ce contre-sens cyclable complètement séparé des piétons, afin d'éviter des conflits.

M. Kupferschmid mentionne aussi la désimperméabilisation du sol qui permet d'éviter les inondations, ainsi que l'aménagement d'îlots de fraîcheur avec la plantation d'arbres. Il souligne que le projet répond à l'augmentation du nombre de cyclistes et au signal donné par la population par un vote cantonal d'avoir moins de voitures et plus de transports alternatifs.

Au niveau économique, les cyclistes qui passent devant les commerces qui ne sont pas très bien situés à Carouge pourront plus facilement s'arrêter, grâce à l'augmentation du nombre de chandls, avec arceaux pour vélos. Pour M. Kupferschmid, chaque fois qu'une personne décide de prendre son vélo plutôt que sa voiture, il y a fluidification du trafic pour ceux qui ont vraiment besoin de leur voiture pour circuler. Sans compter qu'une voiture coûte cher, d'autant plus lorsqu'elle est beaucoup utilisée.

M. Kupferschmid se dit surpris par la proposition d'amendement du groupe PLR car une large discussion a eu lieu en commission concernant ces places de parking situées entre le passage piéton et la place de l'Octroi, dans laquelle différentes possibilités ont été évoquées. L'amendement énoncé par M. Prod'homme ayant fait l'unanimité, il s'étonne d'entendre ce soir une autre variante. L'argument des commerces l'interpelle, sachant que la discussion à ce sujet s'est conclue en disant que les places restantes le long de la piste cyclable seraient des places horodateurs pour faciliter un usage par les clients des commerces et patients de la clinique. M. Kupferschmid rappelle que le parking de l'Octroi n'est absolument pas plein et que les chandls peuvent y trouver facilement des places. Pour ces raisons, le groupe des Verts ne soutient pas cet amendement du PLR.

M. Baertschi précise que le projet le concerne directement puisqu'il habite à cet emplacement. C'est avec un certain scepticisme qu'il a constaté que le projet incluait une traversée de chaussée à côté d'un passage pour piétons par un circuit cycliste sur une route passablement engorgée de trafic avec passage de transports publics. La question de la pose de feux pourrait donc bien se poser un jour pour sécuriser ce passage.

M. Baertschi observe néanmoins que la solution consistant à aller sur l'autre face pour éviter ce danger pose d'autres inconvénients. C'est la raison pour laquelle l'amendement de M. Prod'homme a été retenu, bien que le Conseil municipal soit probablement amené un jour à se préoccuper d'une régulation de ce cheminement, notamment emprunté par les transports publics. Les implications sont importantes pour le quartier en raison de la suppression de plus d'une dizaine de places de stationnement. Bien qu'un parking souterrain de l'ordre de 300 places se trouve à proximité, la présence d'un hôpital situé en face ainsi que d'un immeuble d'habitation est donc à prendre en considération.

M. Baertschi, relevant le problème des habitants et des personnes qui arrivent à la clinique avec une poussette ou un fauteuil roulant, et qui doivent s'arrêter en bord de route, ne voit pas l'intérêt de supprimer les dix places disponibles dans la partie dépourvue de piste cyclable. Les habitants et les commerçants demandent à pouvoir disposer de cet endroit qui inclura probablement des horodateurs ; le but est que les usagers puissent s'arrêter de façon très rapide. Pour répondre à M. Kupferschmid, il constate que la moitié des places existantes à hauteur de la future piste cyclable a déjà des horodateurs.

M. Baertschi souhaiterait toutefois proposer un amendement pour remédier à l'absence de stationnements pour les vélos-cargos dans ce secteur, d'autant plus que les barrettes à vélos sont saturées. Il a donc demandé en commission de prévoir un emplacement supplémentaire pour les vélos, vélos cargos et vélo-partages à proximité de la station vélo, c'est-à-dire, sur l'autre face, parcelle qui appartient à la Ville de Carouge. M. Baertschi a conscience qu'il faudra peut-être déposer une demande complémentaire en lien avec des problèmes de sécurité incendie, mais maintient sa demande d'avoir du stationnement vélo supplémentaire sur l'autre face, pour ne pas tout concentrer au niveau des barrettes actuelles.

M. Baertschi propose un deuxième amendement en rapport avec le traitement en séparatif de la rue de la Filature. Actuellement la délibération inclut un projet de mise en séparatif à la rue de la Filature sur le réseau d'égout actuellement en unitaire, parti pris qu'il approuve. Dans un souci de bonne procédure, M. Baertschi ne souhaite pas intégrer ces travaux dans cette DA. Une autre délibération lui paraît indispensable pour cet objet qui nécessitera la création d'une fosse à l'emplacement du giratoire, afin de permettre une nouvelle arrivée de ce réseau en séparatif.

Le Président prend note des amendements de M. Baertschi : « créer un emplacement supplémentaire pour vélos, vélos-cargos et vélo-partages sur le côté de la voie verte au niveau du passage piéton de Cardinal-Mermillod » ; « traiter la question du réseau d'égout en séparatif au niveau de la rue de la Filature dans une autre délibération ».

M. Baertschi se rallie par ailleurs à la proposition d'amendement de M. Ducellier.

Mme Molinari souhaiterait apporter des précisions, notamment sur l'intervention de M. Baertschi. Par rapport à la demande d'avoir des places de stationnement pour des vélos et des vélos-cargos, donc, avec un volume plus important, elle explique, comme énoncé en commission, que la délibération n'inclut pas ces installations qui s'inscrivent dans le projet de la VVA. La demande est faite et est pendante auprès du Canton du fait que la création de fondations est liée à des questions de nappe phréatique et de profondeur pour poser les arceaux.

Cela dit, Mme Molinari, consciente du besoin de stationnements vélos supplémentaires, a demandé aux services de prévoir, autant que possible, un système qui sera juste en surface, moins solide, et certainement plus facilement déplaçable, mais avec une fixation minimale, afin de rendre plus officielles ces places de stationnement contre le mur de lac. L'implantation ne pourra pas être plus centrale pour des questions d'accès pompiers et d'accès à la déchetterie pour le nettoyage.

Mme Molinari rappelle qu'une des réflexions émises en commission était d'appréhender la création d'une jonction efficiente pour les personnes qui arrivent depuis le Pont de Carouge sur la VVA et qui se rendent au centre de Carouge, en passant par ce nouveau bout de secteur cyclable, afin qu'elles puissent cheminer de manière correcte et sécurisée par rapport aux piétons. Mme Molinari a obtenu une proposition de ses services qui favorise une meilleure gestion de ces flux ; cette dernière a été bien accueillie en commission, mais sera bien entendu testée.

Par rapport aux réseaux souterrains, il est question de réseaux de PGEE, qui sont des unités de réseaux souterrains. Celui du secteur, comprenant un bout de la rue de la Filature, a été intégré dans cette délibération afin de ne pas saucissonner un même secteur qui, techniquement, fait un tout. La pose d'un seul crédit pour l'entier du secteur fait sens, bien qu'il soit également envisageable de démarrer cette partie des travaux dans un deuxième temps si telle est la volonté du Conseil municipal.

Mme Molinari fait remarquer que les réseaux électriques et d'eau sont très vieillissants dans le Vieux-Carouge, et qu'il y a d'ailleurs eu une longue coupure de courant dans un secteur. Certains réseaux sont même très vétustes datant du début du XXème siècle. Partant de ce constat, Mme Molinari relève l'importance d'intervenir également sur le réseau souterrain. Les travaux de mise en séparatif pourraient être différés, sous réserve de pouvoir poser déjà le collecteur au niveau du rond-point par souci de cohérence et de réduction de coûts.

Par rapport au nombre de places à gauche du passage piétons, Mme Molinari entend la proposition, mais rappelle que l'orientation n'a jamais été de supprimer tous les stationnements, mais uniquement quelques-uns pour pouvoir planter des arbres et diminuer la perméabilité. Si le Conseil municipal souhaite modifier la délibération elle suivra cette orientation, tout en rappelant le travail conséquent réalisé en commission.

M. Voignier relève également le bon déroulement des commissions, bien que fâché vers la fin devant les propos de certaines personnes. Il souhaiterait remercier le service ainsi que la Conseillère administrative en charge d'avoir pris en considération ses deux remarques, notamment sur le fait de prévoir des places motos en biais. M. Voignier, rappelant qu'une piste cyclable n'est pas une autoroute, remercie l'administration d'avoir mis en place des ralentisseurs pour les vélos, relevant l'importance de sécuriser le piéton qui est l'utilisateur le plus vulnérable. Il salue cet effort et tient à le souligner, souhaitant que cet exemple soit une source d'inspiration sur d'autres tronçons empruntés à une certaine vitesse par les vélos.

M. Voignier revient sur l'événement regrettable consigné dans le procès-verbal de commission, un conseiller municipal ayant dit que « certains ont besoin d'une évolution psychique et sociale pour pouvoir aménager l'ensemble de ce projet ». Il votera néanmoins cette DA, avec les amendements proposés qu'il trouve pertinents et résultant d'un état d'esprit collégial, mais également pour respecter le travail qualitatif mené par nombreuses personnes dans l'intérêt des Carougeoises et Carougeois, malgré cet incident irrespectueux qui montre un manque d'ouverture dans le cadre des débats. Il réitère toutefois qu'une telle attitude est honteuse pour lui.

M. Voignier espère que le Conseil municipal fera bon accueil aux amendements proposés par la commission, lesquels lui paraissent raisonnables étant le reflet de compromis entre les partis.

Le Président signifie que le procès-verbal a été mis en ligne lundi après-midi. N'étant pas formellement adopté, il rappelle qu'il est possible de revenir sur son texte lors de la prochaine commission.

M. Voignier remercie pour cette mise à disposition, et confirme que le procès-verbal devra être modifié, bien que les propos relatés soient justes.

M. Kupferschmid remercie M. Voignier d'être revenu sur la séparation des flux piétons et vélos. Il considère que les piétons et les cyclistes sont tous deux des usagers vulnérables, et qu'il faut travailler de concert pour leur protection.

M. Leitner indique que le groupe PDC apprécie le travail réalisé par l'administration et le projet d'aménagement qui en découle prévoyant un ralentissement des cyclistes à la hauteur du passage piétons. Par rapport au réseau d'eau, sachant que le travail devra quoiqu'il en soit être réalisé, conserver ce poste dans le présent crédit pour, cas échéant commencer les travaux, lui paraît préférable à l'option amenée par M. Baertschi.

En ce qui concerne les dix places de parking, le groupe PDC comprend l'approche. M. Leitner propose ainsi l'amendement suivant : « 6 places de voitures, 4 places de roues motorisées et remplir le reste avec des vélos-cargos ».

Le Président prend note de l'amendement.

M. Leitner souhaiterait proposer un deuxième amendement. Dans les discussions concernant le QG, il est apparu que la présence d'un arbre empêche la terrasse d'être dans un bon alignement par rapport à la sortie du QG. Relevant que cette plantation complique la tenue de l'établissement, son groupe estime qu'elle n'est pas forcément nécessaire.

Le Président note l'amendement suivant : « supprimer l'arbre en face du QG ».

M. Ducellier souhaiterait revenir sur la thématique des réseaux, sur le haut de la Filature. Il ne comprend pas la position de la magistrate qui lui laisse penser qu'il s'agirait ce soir, dans le cadre d'un crédit de réalisation, de se positionner sur une non réalisation.

Mme Molinari explique que l'idée est d'aller de l'avant en votant les travaux d'un même secteur, en un bloc, ce qui fait sens et s'avère conforme aux plans du crédit. Elle réitère en revanche, comme énoncé en commission, que ces travaux pourraient tout à fait se déployer dans un deuxième temps, même si le crédit est voté ce soir. Mme Molinari précise que la mise en séparatif porte sur le bas de la rue de la Filature, au croisement de la rue Saint-Joseph, et non sur le haut.

M. Ducellier fait savoir que son groupe n'est pas à l'aise de voter une enveloppe qui sera dépensée un jour ou l'autre dans le cadre d'une continuité de travaux. Si ce budget est voté ce soir, les travaux doivent être effectués en bloc ; cas échéant, il faut sortir le montant du crédit de réalisation pour cette mise en séparatif. Si cette dernière option paraît cohérente en termes de phasage, autant supprimer ce montant de la délibération.

Mme Molinari estime que la réalisation des travaux en un bloc est légitime d'un point de vue technique. Elle comprend néanmoins qu'il puisse y avoir d'autres considérations et se ralliera à l'option choisie par le Conseil municipal.

Mme Bertholon s'exprime au nom du groupe des Verts sur les derniers amendements proposés. Concernant l'ajout de places de vélos sur l'autre côté de la rue, elle est en accord avec cette démarche ; elle a toutefois entendu l'explication de la conseillère administrative sur le fait que la demande a été faite et qu'elle est en cours auprès du Canton. Ayant pris note, de surcroît, que des aménagements temporaires seront mis en place d'ici là, dans la mesure du possible, son groupe n'éprouve pas le besoin d'ajouter des demandes dans cette délibération.

Concernant la séparation des travaux de Cardinal-Mermillod et de la Filature, son groupe comprend le sens de lier techniquement ces crédits. S'agissant des amendements plus récents, les Verts s'en tiennent au résultat collégial issu de la commission et soutiennent donc le projet tel que présenté ce soir, avec l'amendement de la commission.

M. Prod'hom indique que la représentante de la gérante du QG a dit que l'arbre ne la gênait pas, mais qu'il faudrait simplement pouvoir mettre des tables à niveau. Il constate que l'intérêt de conserver l'arbre pour apporter de l'ombrage est présent.

M. Baertschi explique que la plantation d'un arbre qui, au départ, était mal positionnée a été agréé ensuite par le commerce en question. Il ne voit donc pas de raison de le supprimer. Quant aux questions soulevées par M. Leitner sur les motos, M. Baertschi invite à rester simple ; les motos doivent pouvoir se garer sur cette face, mais pas nécessairement sur les dix places, ayant d'autres possibilités. Les vélos doivent pouvoir cheminer pour atteindre la voie verte.

Quant à supprimer encore plus de places de stationnement, M. Baertschi pense que ce parti pris serait mal accueilli dans le quartier, et pas uniquement par les commerçants. Les places en question sont très intérimaires étant utiles pour toute catégorie de personnes, surtout en face d'une clinique. Il propose donc de conserver l'idée d'avoir une répartition.

M. Morex souhaiterait revenir sur la question des arbres. Il relève que le projet prévoit de planter des arbres sur des façades nord, alors il n'y a pas un rayon de soleil toute la journée dans cette rue. Il interroge donc l'apport d'ombrage par des arbres dans une rue qui n'est pas ensoleillée.

Le Président énumère les six amendements proposés ce soir et suspend la séance 5 minutes pour que les partis puissent se concerter.

Reprise de la séance.

Le Président met au vote les amendements suivants :

- « Conserver les dix places pour les voitures »

L'amendement est accepté par 20 oui, 4 non et 5 abstentions.

L'amendement étant accepté, le Président ne soumet pas au vote les 2 autres amendements sur ce même objet.

M. Leitner confirme qu'il retire son amendement.

- « Prévoir un emplacement supplémentaire pour vélos et vélos-cargos à proximité de la voie verte au niveau du passage piéton »

L'amendement est accepté par 21 oui, 1 non et 7 abstentions.

- « Traiter la question du réseau d'égout en séparatif au niveau de la rue de la Filature dans une autre délibération »

L'amendement est accepté par 17 oui, 3 non et 9 abstentions.

- « Supprimer l'arbre au niveau du QG »

L'amendement est refusé par 14 non, 13 oui et 2 abstentions.

Le Président lance le vote de la DA 188-2025 tel qu'amendée.

La DA 188-2025 est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

5. DA 190-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU REMANIEMENT PARCELLAIRE À RÉALISER ENTRE LE DOMAINE PUBLIC ET LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL CONSÉCUTIVEMENT À LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU THÉÂTRE DE CAROUGE ET À LA RÉNOVATION DE LA SALLE COMMUNALE – DÉSAFFECTATION DES SOUS-PARCELLES DP 3012B, 3012C, 3012D, 3012E ET 3012F (2'057 M2) POUR ÊTRE TRANSFÉRÉES AU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL

Mme Lammar introduit le sujet.

Il s'agit d'une délibération formelle qui renomme et remanie les parcelles du théâtre ainsi que du centre communal suite aux travaux. En effet, l'emprise des bâtiments (soit du théâtre, soit de la salle communale) a changé après les travaux. Pour le théâtre, le bâtiment est plus grand que le précédent, pour la salle des fêtes, la marquise a été avancée.

Sachant que les bâtiments ne doivent pas se situer sur une parcelle du domaine public communal mais sur une parcelle privée communale, il faut effectuer ces changements formels. Cette délibération n'a que peu d'impact si ce n'est formel au niveau des emprises entre le domaine public communal et le domaine privé communal.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Bureau propose la discussion immédiate. Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

La DA 190-2025 est acceptée par 26 oui, 0 non et 0 abstention.

6. DA 191-2025 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 705'700.- (dont CHF 33'600.- d'activation de prestations du personnel communal) pour les travaux de mise en conformité des vestiaires de la 1ère équipe et de l'équipe visiteurs aux normes de la Swiss Football League et la réalisation d'aménagements complémentaires au stade de la Fontenette sis route de Veyrier 53, parcelle N° 3507 à Carouge

Mme Lammar introduit cet objet.

Comme annoncé lors du Conseil municipal de juin dernier, Mme Lammar avait informé le délibératif que la Commune avait dû effectuer en urgence quelques travaux au stade afin que le club de foot, Etoile Carouge, qui avait été promu en challenge league, puisse obtenir sa licence.

Mme Lammar avait également informé que ces travaux devraient être complétés par d'autres interventions pour être aux normes de la challenge league. Etoile Carouge a donc obtenu sa licence sous réserve de la mise aux normes des éléments restants.

Du reste, ce point avait été discuté lors de la commission du 12 septembre dernier.

Cette délibération vise donc à répondre aux dernières exigences de la challenge league et permettra au club de conserver sa licence obtenue l'année dernière sous réserve des travaux complémentaires.

Vu l'état de vétusté du stade, que les membres du Conseil municipal ont pu constater lors d'un transport sur place, la Commune a tenté d'intégrer dans cette délibération certaines demandes légitimes d'Etoile Carouge en vue d'améliorer quelque peu les locaux. A noter qu'il n'est à ce jour pas possible de répondre à tous les besoins d'Etoile Carouge. En effet, cela reviendrait à effectuer des travaux de plus grande ampleur. Dans un tel cas, la Commune serait obligée par le Canton d'intégrer à ces travaux la remise aux normes énergétiques du bâtiment, ce qui reviendrait à une rénovation lourde du bâtiment.

A noter également que le Conseil municipal avait voté une étude de faisabilité à cette fin (DA 150-24) pour déterminer notamment s'il fallait rénover ou reconstruire le stade, étude qui est cours.

Le processus qui découlera du résultat de cette étude sera long, puisqu'il faudra que le Conseil municipal se prononce sur des options, qu'il faudra certainement lancer un concours, faire voter un crédit d'étude puis un crédit de construction. Cela n'est absolument pas compatible avec les délais qui sont aujourd'hui applicables pour l'obtention de la licence d'Etoile Carouge.

Dès lors, des rendez-vous ont été pris avec le club et la SFL pour parvenir à un compromis.

Le Conseil administratif propose donc ces travaux qui ont été validés par le club et la SFL, qui répondent aux normes de la challenge league et qui intègrent quand même quelques éléments liés aux besoins du club. Ces travaux peuvent être assimilés à des travaux d'entretien, ce qui permettra à la Commune d'effectuer ces travaux cet été en même temps que ceux des éclairages afin qu'Etoile Carouge puisse conserver sa licence. En parallèle de cela, comme indiqué, l'étude de faisabilité de rénovation du stade se poursuit.

La prise en considération de la DA 191-2025 est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Bureau propose une discussion immédiate. Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Lauret considère que cette délibération est cruciale pour la sécurité et l'hygiène, estimant que la mise aux normes des vestiaires est garante de sécurité et d'hygiène pour les utilisateurs. Des vestiaires conformes aux normes permettent de prévenir les risques liés à des installations vétustes, comme les accidents et les problèmes de santé. L'accessibilité est importante également ; assurer que les vestiaires sont accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite, est essentiel pour favoriser l'inclusion et l'égalité d'accès aux services publics.

M. Lauret signale que des infrastructures de qualité incitent les habitants, notamment les jeunes, à pratiquer des activités sportives, ce qui relève non seulement de la santé publique, mais également de la cohésion sociale au sein de la Ville de Carouge.

En investissant dans des équipements modernes et fonctionnels, l'image de la Commune est également valorisée, démontrant l'engagement de cette dernière dans le bien-être des citoyens et l'attractivité de la commune pour ses habitants et visiteurs.

Pour conclure, la remise aux normes des vestiaires est selon lui indispensable, répondant aux enjeux de santé, de sécurité, d'accessibilité et de dynamisme communal. M. Lauret annonce que le groupe socialiste soutient cette délibération et qu'il invite les autres groupes à en faire de même.

Mme Sana-Oppliger précise que le groupe des Verts soutiendra également cette délibération, ayant pu constater, lors d'une visite, la vétusté des vestiaires du stade. Cette rénovation et ces travaux de mise en conformité sont dès lors nécessaires. Estimant par ailleurs préférable que ces travaux se déploient durant la pause estivale, son groupe fait confiance au Conseil administratif et accepte de voter cette délibération sans renvoi en commission des sports, malgré le montant important de cet objet.

Le groupe socialiste espère que ces deux nouveaux vestiaires pourront également être utilisés par d'autres équipes du club, notamment les équipes féminines, lorsqu'ils ne sont pas utilisés par la première équipe et ses visiteurs.

M. Antonioli explique que le groupe PLR soutient avec force et vigueur cette proposition. Pour ce dernier, il s'agit d'un signal important donné par la Commune s'agissant de son soutien au sport, d'autant plus que les vestiaires et infrastructures de ce stade sont très vétustes. Il rappelle que cet hémicycle a voté en faveur du projet d'étude, et qu'il appartient à la Commune d'entretenir ses équipements publics et de ne pas les laisser en décrépitude. Bien que l'objet mériterait un passage en commission, il annonce que son groupe vote favorablement la délibération pour ne pas retarder le processus.

M. Barbuzzi rejoint les différents groupes, au nom du PDC, indiquant que son groupe se réjouit que ces travaux démarrent au plus vite. Le PDC est toutefois étonné de voir que ce projet arrive dans l'urgence, bien que conscient du fait que les normes évoluent. Notant que le stade mérite une réfection importante depuis quelques années, M. Barbuzzi suggère à l'administration de mieux anticiper ce genre de travaux. Il annonce que son groupe soutient cette délibération, en espérant que les aménagements prévus donneront satisfaction au club.

Mme Lammar souhaite préciser que les réfections importantes nécessitent une procédure plus longue, rappelant que les conseillers municipaux ont en effet voté l'étude de faisabilité sur la rénovation du stade.

M. Voignier invite à ne pas omettre, comme souvent dans ce type de travaux, que l'activité commerciale du lieu de restauration qui occupe l'infrastructure sportive sera péjorée. Il demande donc à l'administration de porter une attention particulière au fonctionnement de l'établissement qui vit des moments difficiles.

Le Président passe au vote de la délibération.

La DA 1991-2025 est acceptée à l'unanimité par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

7. MO 047-2024 R : « Pour des parcs à chien à Carouge »

Le Président rappelle que ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2024 et renvoyé en commission EDP, laquelle s'est réunie le 16 janvier 2025.

Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

La commission a par ailleurs préavisé favorablement un renvoi au Conseil administratif par 10 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Bureau propose la discussion immédiate. Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Etienne énonce que le parti socialiste salue le travail effectué en commission, parti sur une proposition du Conseil administratif à la suite d'une motion déposée par les Verts et les Socialistes, qui portait sur la création d'un parc au niveau du Boulevard des Promenades.

M. Etienne salue également la proposition de la conseillère administrative en charge de l'urbanisme, émanant d'un membre de la commission, pour réalisation d'une étude d'un parc à chiens au parc Battelle. Le lieu est plus éloigné mais a l'avantage d'avoir une surface plus généreuse.

Dans les discussions M. Etienne invite toutefois, selon propos de Mme Molinari, à prendre en considération le cheminement des usagers qui montent à la crèche des Grands-Hutins. Soutenant cette motion, il propose de commencer par ce projet et d'aviser ensuite pour le dupliquer éventuellement ailleurs sur le territoire carougeois.

M. Antonioli explique que cette commission s'est très bien déroulée et qu'elle a été très constructive, les discussions étant parties d'une excellente idée des Socialistes qui ont amené ce sujet. Le travail de la commission a permis de trouver une alternative au lieu proposé qui n'était pas approprié. Le Conseil administratif est toutefois appelé à être attentif au fait que le projet devra intégrer les différents éléments soulevés en commission, dont la volonté d'avoir un espace de liberté suffisant pour les chiens et non un petit parc avec copeaux. Son groupe soutient la motion considérant que ce lieu est le plus approprié, mais sera attentif aux options d'aménagement proposées.

Mme Chatelain souhaiterait remercier l'administration pour la présentation en commission, qui proposait initialement un parc à chiens au Boulevard des Promenades. Cette proposition n'a pas été retenue par les commissaires, le lieu ayant été jugé trop exigu et dangereux pour les petits chiens, situé par ailleurs à proximité d'habitations. La commission s'est très bien déroulée et a donné lieu à des discussions constructives qui ont conduit à un préavis unanimement favorable pour l'étude de faisabilité d'un parc à chiens sur la parcelle de Battelle. Les Verts libéraux soutiennent cette motion, pour autant que le parc ne soit pas aux Promenades.

M. Chérix souhaiterait ajouter que les Verts voteront favorablement cette délibération. Il relève par ailleurs le caractère constructif et chaleureux de la commission.

Le Président passe ensuite au vote.

La MO 047-2024 est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

8. MOTION MO 050-2025 P : « L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE POUR L'INCLUSION ET L'AUTONOMIE DE TOUTES ET TOUS »

Comme le veut l'usage, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Faire de la ville de Carouge une ville inclusive est le but de la présente motion.
Ce sont plus de 4950¹ personnes qui, dans la Ville de Carouge, vivent des situations de handicap. Ce nombre de personnes va augmenter en fonction du vieillissement de la population !*

Les limitations motrices, sensorielles, intellectuelles, psychiques, ainsi que les neurodivergences tels que les troubles TDA-H, Dys ou du spectre autistique, entraînant des troubles de l'apprentissage, confrontent les personnes qui vivent avec ceux-ci à divers types d'obstacles, des situations de handicap.

Les obstacles ne sont pas uniquement statiques (architecture, aménagements), et dynamiques (déplacements dans les rues et les espaces publics).

Ils sont également sociaux car la vie est relations, communication et partages, loisirs notamment.

Ils sont nombreux dans la formation tout au long de la vie, et économiques car l'accès à l'emploi est plus difficile pour les personnes en situations de handicap et que le coût de la vie est élevé dans notre canton. Enfin, nombre d'obstacles perdurent dans l'accès aux services de santé et aux services de soins.

Les champs d'actions d'une commune face à ces diverses barrières sont nombreux, des obstacles peuvent être adaptés et nous pouvons ne pas en créer de nouveaux !

- *Vu la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) ;*
- *Vu la Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés – LHand ;*
- *Vu la Constitution genevoise de 2012 ;*
- *Vu un premier bilan de l'accessibilité statique aux bâtiments municipaux en 2022-2023.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *à présenter un bilan complet des accessibilités statiques, dynamiques, sociales, économiques, à la formation, et à la santé de la Ville de Carouge ;*
- *à présenter un plan d'actions pluriannuels de mise en accessibilité des situations de handicap identifiées ;*
- *à présenter une stratégie de non création de nouveaux obstacles dans ses prestations ;*
- *à collaborer systématiquement avec les experts utilisateurs et experts techniques dans ces processus.*
- *à adopter le principe de l'accessibilité universelle pour l'inclusion et l'autonomie de toutes et tous.*

¹ 22% de la population selon OFS sur base de l'état de la population (OCSTAT) au 30 septembre 2024, nb habitants

Soledad GUARDIA SEVILLA, pour le Groupe PLR
Date du dépôt : Carouge, le 11 février 2025

Mme Guardia Sevilla annonce que le PLR présente cette motion qui est dans la continuité de la précédente déposée en 2022 qui était centrée sur la mobilité réduite. Cette motion est plus ambitieuse incluant une dimension plus inclusive tenant compte de tout handicap, y compris les invisibles, et cela dans tous les domaines de la vie.

Le principe de l'accessibilité universelle est un concept qui sert de ligne directrice pour les projets à venir. Il permet de briser les barrières rencontrées par toutes les personnes pour qui ces différents obstacles ont un impact sur leur vie, y compris leur entourage.

La participation active des personnes concernées vivant les situations de handicap est le pilier central pour réussir l'accessibilité universelle, ce qui signifie que l'inclusion doit commencer déjà en amont sous forme de concertation pour pouvoir bénéficier d'une guidance.

M. Etienne indique que le parti socialiste prendra en considération cette motion. Il relève qu'elle aurait pu être élargie à l'ensemble du Conseil municipal et signée par les différents partis, étant d'avis que tous s'associent pleinement à ce projet de motion.

La motion MO 050-2025 P est prise en considération par le Conseil municipal par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

Sur proposition du Bureau, la motion est renvoyée en commission sociale. Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion pour que l'hémicycle puisse émettre des recommandations utiles à la commission sociale.

Mme Turgut Bandelier demande à inviter l'Association genevoise de parents d'élèves de l'enseignement spécialisé dans le cadre d'une commission. Sur Carouge, actuellement un bon nombre d'enfants en situation de handicap partent tous les matins à travers le Canton, en raison d'un système scolaire séparatiste, du point de vue de Mme Turgut Bandelier. Les élèves de l'école ordinaire partent tous les matins à pied dans leurs écoles de quartier, tandis que des petits bus transportent les élèves de l'enseignement spécialisé un peu partout dans le Canton.

M. Barbuzzi se dit être sensible à cette question du handicap qui est un sujet important dans le programme de son groupe. Il demande l'intervention de l'Association pour une cité sans obstacle, appelée HAU, Handicap-Architecture-Urbanisme, qui est une des associations qui connaît très bien le sujet et qui va certainement apporter des réponses utiles.

M. Etienne rappelle que, lors d'une précédente délibération sur l'adaptation des arrêts de bus, Mme Turgut Bandolier avait interpellé le Conseil municipal sur cette question d'handicaps invisibles et qu'un certain nombre d'associations avait été citées. Dans le cadre de cette étude, il propose de solliciter plusieurs avis d'experts qui connaissent très bien cette problématique d'adaptation des places publiques pour tous les types de handicap.

Mme Guardia Sevilla remercie les conseillers municipaux pour leurs propositions. Le but étant de convoquer des personnes qui vivent les situations de handicap, elle propose l'intervention des membres de la FIAF, qui est la Fédération des Associations pour handicapés et leurs proches et de prévoir une présentation sur l'accessibilité universelle.

Mme Guardia Sevilla suggère ensuite de faire un point sur la situation actuelle avec les autres associations de manière globale et diversifiée, relevant l'intérêt de confronter les réalités vécues de part et d'autre.

M. Voignier note que ce dossier touche un certain nombre de délibérations. Il remercie les conseillers municipaux de prendre en considération cette motion pour que la commission puisse y travailler. Sa recommandation serait de réunir une double commission, estimant que ce genre de motion mérite un échange large et une bonne compréhension des enjeux avant de mener une réflexion, d'autant plus que cette motion se doit d'être intégrée dans de futurs projets communaux afin d'éviter des correctifs ultérieurs.

9. MOTION MO 051-2025 P : « LOGEMENTS TEMPORAIRES SUR LA PARCELLE 1135 DE CAROUGE »

Comme le veut l'usage, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu la Délibération administrative DA 157-2024 relative à l'acquisition de la parcelle 1135 de Carouge, sise rue de la Tannerie 4 bis et à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'900'000.— TTC, acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 20 juin 2024.

Vu les besoins avérés de solutions temporaires d'hébergement (logements relais et logements d'urgence) pour des personnes en situation précaire, selon les différents acteurs de la cohésion sociale œuvrant dans le canton de Genève.

Vu le constat unanime des membres du Conseil municipal de Carouge sur le manque de logements temporaires sur le territoire de la Ville de Carouge.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A étudier la réalisation de logements temporaires (appartements relais et appartements d'urgence) dans les bâtiments existants sur la parcelle 1135 de Carouge, propriétés de la Ville de Carouge.

Le Groupe PLR

Date du dépôt : Carouge, le 13 février 2025

M. Ducellier explique que cette motion fait suite à de nombreuses discussions qui ont eu lieu au sein de ce Conseil sur cette problématique des logements d'accueil et d'urgence, sur laquelle la Fondation immobilière de la Ville de Carouge est déjà très active, en réponse à l'augmentation de personnes en situation précaire.

La Commune ayant récemment acquis une parcelle, il relève que cette dernière se prêterait assez bien à ce développement, à la lumière de différentes études architecturales menées sur les bâtiments concernés, qui démontrent un potentiel. Son parti invite donc la Commune à étudier la faisabilité de cette proposition et les autres partis à se rallier à la motion.

Le Président donne la parole à M. Etienne.

M. Etienne précise que le parti socialiste prendra en considération cette motion. Il tient à rappeler que, lors de la dernière séance de Conseil, les Verts et les Socialistes avaient proposé une résolution qui allait dans ce sens, plutôt portée sur le PAV, mais qui englobait cette problématique. Il fait donc remarquer que dans les considérants de cette motion, une référence à cette résolution renvoyée en commission pour étude, fait peut-être défaut. Étant donné que l'emplacement visé est habité par des locataires, il recommande par ailleurs de prendre en considération cette motion.

La motion MO 051-2025 P est prise en considération par le Conseil municipal par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président indiquant que le Bureau propose de renvoyer l'objet en commission sociale, M. Ducellier est d'avis que la commission construction et logements serait plus appropriée pour pouvoir mener un débat technique.

Le renvoi en commission de construction et logements est accepté par 23 oui, 0 non et 6 abstentions.

Le Président ouvre le tour de préconsultation.

Mme Sana-Oppliger indique que le groupe des Verts se réjouit de cette proposition et qu'il soutiendra cette motion, étant d'avis que la création de logements d'urgence et d'appartements relais répond toujours à un besoin. Mme Sana-Oppliger demande de ne pas omettre d'étudier également la possibilité de créer une crèche ou d'autres établissements publics au rez-de-chaussée, comme déjà évoqué.

M. Kupferschmid se rappelant que ce terrain a été acheté dans le but de relier deux espaces verts, se demande s'il serait possible d'étudier en même temps la faisabilité de cette jonction, tenant compte de la présence de petits garages entre-deux.

M. Baertschi observe que des baux existent actuellement pour ces bâtiments qui sont surtout à usage artisanal. Il relève qu'une transformation en logements a un coût, et que la vocation de cette parcelle sur le moyen et long terme est à questionner. Il recommande donc, dans le cadre des discussions qui se tiendront en commission, de considérer un contexte foncier assez complexe pour le déploiement d'un tel projet.

M. Ducellier rebondit sur la question des baux. Il imagine que la Commune, qui a acheté une parcelle à CHF 3'000'000.-, a analysé les baux en vigueur, documents au demeurant qui peuvent être résiliés dans un délai imparti. Des études et des discussions ayant été menées, notamment avec le Canton et un architecte spécialisé en patrimoine qui œuvre sur Carouge, M. Ducellier est convaincu de la faisabilité administrative et technique du projet.

M. Fraomene s'étant renseigné, à signature de l'acte de vente, sur la faisabilité de créer une crèche sur cette parcelle, il informe que la surface disponible s'avère insuffisante pour une telle infrastructure,

10. MOTION MO 052-2025 P : « CRÉATION DE STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE PUBLIQUES EN NATURE ET À L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT À CAROUGE »

Comme le veut l'usage, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Considérant :

- *que la réponse au besoin urgent de places en SAPE n'est clairement pas atteinte sur la commune de Carouge*
- *que l'ouverture de structures en nature pourrait servir d'alternative et de diversification de l'offre de places pour la population*
- *que les espaces de vie et d'éducation préscolaire en pleine nature engendrent un coût initial moindre par rapport aux autres structures*
- *que l'éducation responsable des enfants à l'environnement mais également des familles dans un contexte de dérèglement écologique est primordiale*
- *que la mission des structures d'accueil petite enfance (SAPE), est également de soutenir une société saine et responsable*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *à s'interroger sur les solutions existantes pour développer des SAPE publiques en nature*
- *à présenter des projets envisageables de futures SAPE publiques en nature sur la commune de Carouge*
- *à soutenir les éventuels projets (tels que moments en forêts, canapés forestiers) émanant des structures existantes, qui ne sont pas en pleine nature, mais qui souhaiteraient intégrer l'éducation à l'environnement dans leurs projets pédagogiques et institutionnels*

Le Centre / Les Vert'libéraux

Date du dépôt : Carouge, le 13 février 2025

Mme Chatelain explique que Carouge, comme nombreuses autres Communes, doit trouver des alternatives pour pallier le manque de places d'accueil et de structures pour la petite enfance, en trouvant un équilibre pour répondre à cette situation, mais dans un contexte favorable et stimulant.

Les structures d'accueil en pleine nature sont une alternative qui pourraient permettre d'alléger le poids des listes d'attente sur la commune. Ces dernières doivent être encadrées par des professionnels compétents, formés, et faire l'objet d'une plus grande démocratisation.

Au-delà du frein structurel, l'aspect financier constitue à ce jour un obstacle majeur pour les familles, la charge dédiée aux bâtiments et au matériel pédagogique étant la part la plus importante. Les structures d'accueil en nature nécessitant un minimum d'infrastructures et de matériel pédagogique, l'économie est potentiellement importante pour la Commune.

En fonction des besoins et des possibilités, ces structures peuvent être placés rapidement, ne demandant pas de bâtiment en dur. Un bâtiment de repli doit simplement être désigné comme référence en cas d'urgence météorologique, ou une roulotte.

Les structures d'accueil en nature existent déjà sur Genève depuis quelques années, et ont déjà fait l'objet d'analyse de la part des autorités cantonales. Il ressort qu'elles ne présentent pas de véritables lacunes en comparaison des autres infrastructures du canton. Elles reviennent à une certaine simplicité d'espace de vie et sont portées par des principes et des valeurs de développement écoresponsables et durables. Cette solution représente une alternative au manque de places pour la petite enfance, et sont un choix supplémentaire pour les familles.

Ces structures sont ouvertes sur toute l'année dans un même espace de vie, sans que ce dernier ne soit aménagé avec des bâtiments en dur, du fait d'une prise en charge en tout temps en forêt ou dans la nature, dans la plupart des cas dans un canapé forestier symbolisant un lieu de rassemblement. Chaque jour les enfants expérimentent et découvrent les multiples facettes de cette prise en charge en milieu naturel qui évolue au fil des saisons et des variations climatiques. Tous les sens sont mis en éveil par la nature, que les enfants apprennent à connaître et à respecter, en ajoutant le bien-être émotionnel que procure cette prise en charge.

En général une roulotte en bois naturel est construite ou aménagée, pour que les enfants puissent y faire la sieste dans de bonnes conditions, et le site doit également comporter des toilettes sèches. En fonction du climat et en cas de forte intempérie, un accord peut être trouvé avec une association pour avoir accès à une salle. Elle cite pour exemple la crèche nature de l'Allondon qui a accès au site de Pro Natura, laquelle structure propose également une prise en charge de l'équipe éducative depuis la gare Cornavin pour l'aller et le retour.

A noter que ces structures peuvent être réalisées hors du territoire communal, ce qui laisse une souplesse supplémentaire. Ce concept prend par ailleurs de l'ampleur dans certains cantons comme Fribourg, Jura et Neuchâtel. Le canton du Valais étudie également cette possibilité.

M. Etienne annonce que le parti socialiste prendra en considération cette motion avec quelques remarques. Il souhaite savoir si un canapé forestier se trouve déjà sur la commune, n'ayant pas encore obtenu cette confirmation. Il note que d'autres communes ont développé ces éco-crèches, comme Dardagny et Plan-les-Ouates. Ayant toutefois appris que ce type d'établissement est ouvert aux enfants à partir de 30 mois, il s'interroge sur la prise en charge des 0 à 2 ans et demi. M. Etienne approuve toutefois cette idée qui mérite d'être étudiée en commission, même si une telle infrastructure ne palliera pas pleinement le manque de crèches sur le territoire. Il émettra des recommandations en commission.

La motion MO 052-2025 P est prise en considération par le Conseil municipal par 28 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Bureau propose que la motion soit renvoyée en commission des affaires sociales. Il n'y a pas d'autres propositions.

Le Président ouvre le tour de préconsultation.

Surpris par cette motion, M. Voignier informe que c'est par le biais d'une recherche sur Internet qu'il a eu vent de l'existence de ce type de lieu. Il invite toutefois à être attentifs aux obligations de ces crèches, et suggère d'auditionner l'éco-crèche de Plan-les-Ouates, afin de voir ce qui peut être réalisé et de quelle manière. Selon lui, il est important de pouvoir compter sur le témoignage d'une compétence qui a expérimenté ce type d'établissement, afin d'identifier les éléments qui conditionnent son ouverture. Il informe que selon ses sources la crèche de Dardagny a fermé.

Mme Bertholon émet la recommandation similaire de récolter des retours d'experts, notamment sur les utilisateurs du canapé forestier du Val-d'Arve et sur d'autres éco-crèches ou écoles en forêt, l'une d'elles se situant notamment à Jussy.

M. Fraomene intervient pour confirmer l'existence du canapé forestier au Val-d'Arve.

M. Etienne demande d'avoir des indications sur le fonctionnement de ce canapé forestier, rappelant que le territoire communal est exigu. Il souhaiterait effectivement récolter l'avis d'un autre lieu de ce type, mais également de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), du fait qu'implanter une nouvelle activité en forêt demande probablement certaines autorisations, et qu'il ne s'agit pas simplement de placer des roulottes et des toilettes sèches. M. Etienne pense que l'Etat a quelques autres préoccupations, notamment autour de la biodiversité.

Mme Chatelain recommande d'inviter un responsable d'une structure d'accueil en pleine nature. Comme la surface communale est assez petite, elle suggère également de se renseigner auprès des communes avoisinantes.

M. Ducellier explique que par rapport aux acteurs qui ont déjà mis en place ce type de structures, l'Association Astural a une activité de ce type. Il propose de consulter cette association déjà active dans la commune.

11. MO 053-2025 P : « Vive les francofolies »

Comme le veut l'usage, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Considérant :

- *Le succès du Festival Voix de Fête organisé depuis plus de 25 ans par l'équipe de l'ASMV, en lien avec le Chat Noir.*
- *L'opportunité que Voix de Fête rejoigne le label prestigieux des Francofolies qui fédère la Rochelle en France, Spa en Belgique, Montréal au Canada, Blagoevrad en Bulgarie et Nouméa en Nouvelle-Calédonie.*
- *Les retombées économiques, touristiques et culturelles que le succès des festivals d'expression musicale francophone apportent aux villes qui les reçoivent.*
- *L'occasion pour les artistes genevois et carougeois de fréquenter les mêmes scènes et de collaborer avec la diversité des artistes francophones.*
- *Les démarches déjà entreprises par les organisateurs avec les structures de la Ville et du Canton de Genève.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *A soutenir la création des Francofolies de Genève.*
- *A travailler avec la Ville et le Canton de Genève à la mise en place de ce festival.*
- *A mettre en valeur l'ancrage carougeois des Francofolies, grâce notamment à des projets de médiation, en lien avec les musiques actuelles, la francophonie et la langue française.*

Le groupe des Vert.e.s,

Le groupe des Socialistes

Carouge, le 13 février 2025

M. Etienne explique que les Socialistes ont cosigné avec les Verts cette motion qui concerne le Festival Voix de Fête organisé par l'Association de Soutien à la Musique Vivante (ASMV), dont le siège est à Carouge, qui promeut la chanson française et fait rayonner la francophonie. Le projet prévoit de faire travailler des artistes émergents de musique actuelle et d'expression francophone, et permet de les faire rayonner dans les réseaux professionnels internationaux ; il rappelle que l'artiste Bénabar s'est fait connaître depuis son passage au Chat Noir. Les emplois générés par cet événement apporteront par ailleurs du travail aux étudiants durant la période estivale. Ce dernier s'inscrit dans un partenariat avec d'autres entités ou festivals (Festival Bars en fête, Antigél, les Athénéennes etc.). M. Etienne rappelle que la culture apporte de la clientèle aux hôteliers et restaurateurs, et que la motion pourrait également être mise en lien avec de futurs projets à développer.

M. Etienne tient également à préciser que cet événement peut être mis en lieu avec d'autres projets ou entités carougeois. Il tient à saluer les activités proposées à L'Espace de pratique instrumentale (EPI) qui donnent l'occasion à des jeunes de faire de la musique ; des groupes sortent de l'EPI et animent les soirées à la salle des fêtes.

La motion MO 053-2025 P est prise en considération par le Conseil municipal par 27 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Bureau propose que la motion soit renvoyée en commission culture et communication. Il n'y a pas d'autres propositions.

Le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. Voignier a déjà participé aux Francofolies en 2001, à Haute-Nendaz. Il suggère de se renseigner sur la dernière édition organisée pour mieux comprendre l'abandon de l'événement qui pour rappel nécessite une organisation et un financement conséquents.

M. Gerster s'est renseigné sur les Francofolies et, à son avis, la Commune est trop petite pour endosser cette organisation qui voit notamment quelques têtes d'affiche. Sachant qu'il existe déjà une offre culturelle sur le territoire, avec notamment un 3^{ème} théâtre éventuellement à subventionner, il envisage le déploiement des Francofolies plutôt à l'échelle du canton.

M. Gerster demande ainsi aux commissaires de se renseigner sur l'ampleur du financement qui incomberait à la Commune si elle portait cet événement, et de prendre contact avec le Canton pour trouver des alternatives qui pourraient répondre à ce problème d'échelle qu'il souligne.

M. Calame propose l'intervention de Mme Albert, la directrice de l'ASMV, afin de compléter les arguments présentés ce soir. Voix de Fête est le festival actuel qui a lieu sur le territoire de Genève, lequel serait remplacé par Les Francofolies. L'idée qui sera certainement développée par l'ASMV n'est pas tant de faire un nouveau Nyon, mais plutôt de profiter de la dynamique des Francofolies qui donne l'occasion à des festivals comme Voix de Fête de pérenniser leurs actions, d'avoir accès à de nouveaux artistes et de développer de nouvelles collaborations. Celle avec la Ville de Genève est proposée dans les invites afin d'éviter une charge communale trop lourde, tout en profitant d'une dynamique favorable pour participer au projet.

M. Barbuzzi propose aux commissaires d'écouter les personnes qui ont organisé le festival Carouge Festival. Il rappelle que pendant la pandémie, la Fête de la Musique avait été annulée et qu'un groupe de personnes avait organisé le Carouge Festival à un coût 0 pour la Commune. Il relève l'intérêt de connaître les modalités d'autofinancement de ce groupe, afin d'appréhender des solutions en matière de financement.

M. Etienne confirme que M. Calame a demandé une audition de Mme Albert. Il ajoute qu'une telle motion a également été déposée en Ville de Genève. Il ne demande pas forcément l'audition de la Ville de Genève, mais propose au Conseil administratif de se renseigner auprès de la Ville de Genève pour savoir sur quoi porte son soutien et sur l'issue de la motion. L'État de Genève ayant par ailleurs été sollicité, il suggère de se renseigner auprès de lui pour savoir comment se traduirait son soutien pour ces Francofolies.

12. POSTULATS

Pas d'objet.

13. PE 018-2024 R : « POUR LA CRÉATION DE LOGEMENTS AVEC ENCADREMENT POUR PERSONNES ÂGÉES »

Cette pétition a été traitée lors de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2024 et renvoyée en commission des pétitions, laquelle s'est réunie le 28 janvier 2025.

Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

La commission a proposé le renvoi au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Bureau propose la discussion immédiate. Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

Mme Leuzinger fait savoir que le groupe socialiste a accueilli favorablement cette pétition, qui a tout son sens dans la politique communale, confrontée à l'augmentation du nombre de seniors ces prochaines années, et vu l'opportunité que lui procure le PAV. La Fondation communale pour le Logement des Personnes Âgées gère un EMS et deux immeubles avec encadrement pour personnes âgées. Carouge participe également à la Fondation intercommunale pour le logement des personnes âgées. Sachant que les lieux de vie ne seront pas suffisants pour répondre aux futurs besoins, un concept de logement

unique dans le canton a été proposé en commission des affaires sociales, déjà implanté sur le territoire de Lancy.

L'habitat évolutif des Adrets, à Lancy, est ouvert sur le quartier. Il permet aux personnes âgées qui sont encore indépendantes de rester dans leur logement jusqu'à leur fin de vie, grâce à des prestations adaptées et évolutives, concept qui a retenu toute l'attention de la commission. Les membres plaident en faveur d'une poursuite des réflexions sur les habitats seniors, incluant une volonté de maintenir les liens sociaux dans un environnement connu et dans un lieu de vie permanent et que soit porté, à l'échelle de la commune, de tels projets jusqu'à leur aboutissement, en collaboration avec la Fondation communale pour le Logement des Personnes Âgées, le service des affaires sociales et le Conseil administratif.

Mme Leuzinger remercie la responsable du service des affaires sociales et le Conseil administratif pour l'organisation de la séance de commission qui fut très intéressante.

M. Baertschi note que plusieurs conseillers municipaux siègent dans la FPLA ou dans la FIVC, et que ces deux fondations principales de la commune ont cette thématique en ligne de mire.

La pétition s'adresse donc également aux fondations immobilières. A noter que le concept des Adrets, à Lancy, n'est peut-être pas duplicable sur Carouge, mais peut-être dans le cadre du PAV. Il rappelle qu'un tel projet nécessite un potentiel à bâtir, et que même Lancy qui souhaiterait reproduire une deuxième expérience intergénérationnelle peine à trouver un emplacement.

M. Voignier rebondit sur les propos de M. Baertschi. Il informe que les fondations prennent l'angle et que la FPLA, dont il fait partie, a à cœur de travailler de concert pour toute opportunité.

Ce dernier indique que les pétitionnaires ont été rendus attentifs au fait que les terrains étaient difficiles à trouver, y compris au niveau du PAV. M. Voignier tient toutefois à rassurer ces derniers sur la bonne volonté des acteurs qui n'hésiteraient pas à aller de l'avant en cas d'opportunité. Il revient sur la proposition émise en commission, soit l'organisation d'une visite du Conseil municipal aux Adrets, pour leur permettre de mieux appréhender la cohabitation entre jeunes et personnes ayant un besoin d'encadrement.

M. Fraomene annonce qu'une date de visite sera envoyée la semaine prochaine aux conseillers municipaux.

M. Ducellier propose au Conseil administratif, en tant que membre du conseil de la fondation PAV, de soutenir les fondations immobilières de la Ville de Carouge dans l'octroi de droits à bâtir dans les futurs PLQ. Aujourd'hui, les fondations ont rencontré ou cherchent à rencontrer les autorités gérant l'attribution des futurs droits à bâtir. Il précise qu'une aide politique serait la bienvenue.

En sa qualité de vice-président de la Fondation des Personnes Âgées, qu'il a présidé au moment de la création de l'IEPA de la Vigne-Rouge, M. Morex explique que la Fondation des Personnes Âgées est très encline à s'associer avec la FIVC, qui est mieux à même que la Fondation des Personnes Âgées à travailler avec le monde immobilier.

Le renvoi au CA de la pétition PE 018-2024 R est accepté PAR 29 oui, 0 non et 0 abstention.

14. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse à une question orale posée par Mme Turgut Bandelier lors du Conseil municipal du 19 décembre 2024 relative au chemin entre la rue des Moraines et la rue des Horlogers

M. Fraomene rappelle que Mme Turgut Bandelier avait posé une question concernant un petit chemin entre la rue des Moraines à la rue des Horlogers, où elle a remarqué qu'il y avait beaucoup de matières fécales de chiens.

D'une constatation entre la Police municipale et le service voirie, espaces verts et matériels, il ressort les éléments suivants : le chemin en question passe derrière les bâtiments situés aux numéros 11 à 13bis de la rue des Moraines. Il permet non seulement de rejoindre l'EVE des Menuisiers, mais également le parc jouxtant la crèche qui comprend, par ailleurs, une aire de jeu pour enfants. La Police municipale est habilitée à faire appliquer la disposition de la loi cantonale sur les chiens et de son règlement d'application sur la salubrité et la tranquillité publique, qui prévoit que toute déjection animale, dont la circonstance le permet, doit être ramassée par la personne sous la surveillance de laquelle l'animal est placé. Par ailleurs, la réglementation sur les chiens stipule notamment que ceux-ci ne sont pas admis sur les places de jeux pour enfants.

Saisie d'une doléance à ce sujet, en novembre 2024, pour l'aire de jeu située entre la rue des Horlogers et la rue des Moraines, à proximité du chemin dont il est fait mention, la Police municipale avait, à cette occasion, renforcé sa présence sur site durant cette période, sans toutefois constater d'infractions y relative. La Police municipale continuera, dans le cadre de ses patrouilles, à apporter une attention particulière à cette problématique de salubrité publique en sensibilisant les personnes détentrices d'un animal en sanctionnant, le cas échéant. Au surplus, la population est invitée, en cas de constat, de faire directement appel à la patrouille mobile de la Police municipal via le numéro 079 127 17 17 pour requérir son intervention.

En complément, le service voiries, espaces verts et matériels (SVEM) a effectué un contrôle sur site pendant la semaine du 6 janvier 2025, constatant que la zone était propre des deux côtés du bâtiment. En effet, deux fois par semaine, une voiture balayeuse parcourt l'intégralité de la surface. Concernant les équipements de propreté, trois corbeilles de rues sont actuellement installées dans la zone, deux sur la rue des Horlogers, qui ne sont pas équipées de sacs pour déjections canines, et une sur la rue des Moraines, à l'entrée du chemin qui en est pourvu. Celle à la rue de Veyrier est équipée également. En parallèle, concernant l'entretien des espaces verts de la zone, le SVEM applique une gestion raisonnée des herbes indésirables conformément aux recommandations du programme Nature en Ville. De plus, la taille des haies est réalisée deux à trois fois par année pour garantir un cadre agréable et soigné.

Dans l'intervalle, le SVEM s'engage à renforcer la surveillance de la zone et augmente la fréquence de passage des équipes. Le SVEM va également veiller à ce que les camionnettes soient régulièrement approvisionnées en sacs pour déjections canines. Ces actions immédiates et à long-terme continueront à répondre aux attentes des usagers tout en préservant la qualité de vie du quartier.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions orales

M. Lauret, remerciements

M. Lauret souhaite remercier les partis politiques de Carouge qui ont apporté un coup de main samedi, pour le petit incident relatif à l'installation des stands, puisqu'il manquait une installation. Il remercie également le secrétaire général qui lui a répondu de suite et précise que cet événement ne se reproduira plus. M. Lauret indique que cet événement ne se reproduira plus, tout en réitérant ses remerciements pour le déplacement du stand.

M. Lauret, éclairage école des Pervenches

M. Lauret explique qu'il n'y a plus d'éclairage dans le petit chemin des Carats depuis que la Commune a décidé de réaliser des économies d'énergie, ce qui ne dérange pas vraiment les propriétaires de chiens qui promènent leur animal le soir. Cependant, la question lui a été posée de savoir pourquoi le chantier de l'école des Pervenches est éclairé en permanence.

Mme Lammar explique que cet éclairage qui n'a pas lieu d'être n'a pas échappé à l'administration, de sorte que l'attention de la direction du chantier de l'école des Pervenches a été attirée sur la nécessité de garantir l'extinction des lumières sur l'ensemble du chantier, à tous les étages et sur l'intégralité du site, avant la fermeture de l'enceinte, chaque soir. Le nécessaire sera fait auprès des entreprises afin que cela ne se reproduise plus.

M. Lauret, travaux Avenue de la Praille

M. Lauret explique que se déroulent actuellement les travaux sur l'avenue de la Praille, entre le rond-point Jolivet-Noirettes et la partie qui va en direction du P+R Étoiles. Il signale qu'en revenant de l'avenue de la Praille, il n'est plus possible de prendre le rond-point et d'aller à gauche sur l'avenue Jolivet. Les automobilistes prennent ainsi le bout de rond-point à contre-sens, parce qu'ils ne veulent pas faire tout le tour, et ce en permanence. Il invite donc le Conseil administratif à se pencher sur cette problématique pour y remédier.

Mme Molinari explique que ces travaux sont menés par les SIG, responsables de la mise en œuvre et de la signalisation des différents détours. Mme Molinari a déjà pris l'angle pour les approcher de manière formelle. Elle fait également état d'un problème de connexion pour les vélos qui arrivent et qui ne savent pas où aller en raison d'une mauvaise signalétique de chantier. Ces remarques ont été remontées aux SIG pour qu'au plus vite les correctifs nécessaires soient apportés.

M. Fraomene ajoute que le Conseil administratif va tâcher d'accélérer le processus ; à titre personnel il fera le nécessaire pour mettre en place des contrôles aléatoires sur le site.

Mme Turgut-Bandelier, PAV-Carouge-Cycle d'orientation

Mme Turgut Bandelier indique que l'article paru ce matin sur Carouge et les enjeux de la législature dans la Tribune de Genève résume assez bien tous les enjeux qui attendent Carouge et ceux auxquels le Conseil municipal et le Conseil administratif se sont déjà attelés. L'article n'a toutefois pas mentionné la question du cycle d'orientation. Mme Turgut Bandelier constate par ailleurs que le sujet ne figure pas non plus dans les enjeux de législature, alors que la ville avoisinera les 40'000 habitants. Elle souhaite également savoir où se situera le cycle d'orientation du quartier du PAV Carouge.

Mme Lammar explique que la Commune est compétente pour la construction d'école primaire. En revanche, cette compétence appartient au Canton pour la construction d'infrastructures du secondaire, soit le cycle et le collège, notamment. Depuis un certain nombre d'années, la Commune a relayé cette préoccupation. Sachant qu'il a été demandé à la Ville de Carouge de construire trois écoles dans le PAV, et que la Ville de Genève doit en construire également, il lui semblerait étonnant que le Canton n'ait pas prévu un cycle d'orientation.

Elle rappelle qu'à l'époque, Anne Hiltbold était encore au sein de ce Conseil administratif, et que désormais à la tête du DIP, elle doit certainement se préoccuper de cette problématique. Mme Lammar confirme que les différents plans et programmes doivent inclure un cycle d'orientation, mais concernant le PAV, elle ne sait pas si le lieu d'implantation est déjà figé.

Mme Molinari considère que si l'endroit était figé, cela se saurait. Les études du Canton sont encore en cours. Les communes de la communauté des communes urbaines font pression depuis de nombreuses années pour que ce point soit clarifié. Le besoin a été officiellement reconnu et le travail y relatif est en cours. Aujourd'hui, le Canton n'est pas encore arrêté sur une proposition spécifique ; plusieurs études sont en cours, y compris hors Carouge. Hormis la présence d'un cycle d'orientation dans le secteur rien n'est donc figé pour l'heure.

Mme Turgut-Bandelier remercie le Conseil administratif de sa réponse et d'être sur ce dossier depuis de nombreuses années. Elle s'interroge même sur l'implantation de deux cycles, estimant qu'une présence sur sol carougeois serait appréciée.

Mme Lammar attire l'attention des autorités carougeoises sur le fait qu'il faudrait éviter que la présence d'un cycle empiète considérablement sur le grand parc public, rappelant que la Commune s'est battue pour avoir un parc de 8 hectares. Le risque aujourd'hui est de placer une telle infrastructure dans le parc faute d'alternative. La préservation de ce parc reste donc une préoccupation quotidienne. La Commune défend le besoin d'un cycle, mais pas dans le parc.

Mme Turgut-Bandelier, Tour Pictet ; projet d'héliport

Mme Turgut Bandelier ignore s'il s'agit d'une rumeur. Elle souhaiterait donc savoir si l'implantation d'un héliport ou d'une piste de drone sur le toit de la toiture de la Tour Pictet est bel et bien prévue, laquelle est en construction. Elle souhaiterait savoir où cette information peut être obtenue.

Mme Lammar propose de poser la question directement à Pictet.

M. Kupferschmid, Avenue de la Praille

M. Kupferschmid indique que le sujet a déjà été entamé, mais qu'il a pu observer qu'en revenant à vélo depuis la route des Jeunes, les options sont difficiles : il n'est ainsi pas possible de prendre la rue Antoine Jolivet parce qu'il faudrait traverser la partie autoroute de la route des Jeunes, et la route de la Gabelle est éloignée. En prenant le vélo et en le poussant sur le trottoir, qui est fort étroit, les piétons sont dérangés. Partant de ce constat, il demande de trouver un arrangement pour que les cyclistes puissent circuler dans le sens de la Route des Jeunes vers Carouge.

Mme Molinari réitère ses propos. Cela ne lui a pas échappé. Les contacts sont en cours avec les SIG pour que, d'une part, ils améliorent la signalisation et, d'autre part, ils analysent la possibilité d'améliorer les choses. Comme déjà dit précédemment, sur suggestion de M. Fraomene des contrôles supplémentaires aléatoires seront organisés.

M. Morex, Boulodrome

M. Morex souhaiterait effectuer un bref résumé historique. Lors de la dernière législature, compte tenu des travaux liés à la réalisation du CEVA, il avait été décidé de mettre à disposition la buvette du Boulodrome pour les habitants du quartier défavorisés, en créant une guinguette, ouverte les vendredis et samedis soir. Il s'agit d'une mise à disposition gratuite, décision sur laquelle M. Morex ne revient pas. Une fois le chantier du CEVA terminé, il a demandé, il y a bientôt deux ou trois ans, de mettre fin à cette mise à disposition gratuite et de remettre cette buvette à la disposition de personnes fréquentant ce milieu sportif. Depuis, rien n'a été fait. La buvette est toujours ouverte les vendredis et samedis soir gratuitement.

Tous les gérants des autres mises à disposition par la Commune de buvettes ou autres, sur le domaine public, appelé « fermage » par la Ville de Genève, payent des taxes ou des loyers. Vu les infrastructures sportives récemment réalisées dans ce secteur, qui attirent de plus en plus de sportifs ou de promeneurs, et vu la création récente et acceptée par les autorités carougeoises d'un nouveau club de pétanque en plus de celui du club des Aînés, tous se plaignent de constater qu'il existe une buvette fermée.

M. Morex demande donc de donner suite à sa demande et de chercher un tenancier qui assurerait un lieu de rencontre pour toutes les personnes fréquentant ce lieu, supprimant ainsi une irrégularité dans la mise à disposition de locaux communaux.

Mme Lammar propose un historique du projet Carrefour du Mouvement, voté en différentes étapes. La troisième étape du Carrefour du Mouvement était une réflexion sur le bâtiment du boulodrome, qui ne répond pas du tout aux normes énergétiques d'aujourd'hui, et qu'il faut donc rénover, objet d'une réflexion en cours. Des pistes ont été évoquées, qui ont été modifiées aux vues des différentes utilisations post-COVID, avec un regain d'intérêt pour les joueurs de pétanque. Ces réflexions sont toujours en cours.

Le Conseil administratif doit apporter différentes hypothèses au Conseil municipal. Un appel d'offres pour cette buvette en gérance ne peut pas être fait pour une année ou deux ans, mais pour un certain nombre d'années. En fonction de l'avenir du boulodrome, cet élément mérite considération. C'est la raison pour laquelle le statu quo, c'est-à-dire, la mise à disposition d'une association (les amis de la Guinguette au Bord de l'Arve), perdure aujourd'hui, avec une mise à disposition de la buvette. Cela dit, l'été dernier, une buvette temporaire a été mise en place pour offrir à la population la possibilité de pouvoir boire un verre tous les jours, hors vendredi et samedi soir.

M. Morex entend la réponse de Mme Lammar. Il note que durant la semaine, des personnes fréquentent ce lieu pour jouer à la pétanque ou effectuer d'autres activités sportives, lesquelles n'ont pas la possibilité de boire un verre comme elles le souhaiteraient. Il considère qu'une gérance aurait pu être mise en place depuis longtemps, plutôt que de confier le lieu à une association qui ne paye pas de loyer.

M. Loïc Antonioli, séance des spécialistes

M. Antonioli souhaiterait revenir sur une séance de lancement qui a eu lieu le 10 février 2025. Cette séance s'appelait « la séance des spécialistes ». L'évènement a été organisé par la Commune dans l'objectif de fournir les informations relatives aux différentes manifestations communales (la Braderie, les Promotions, le 1er août) et aux différentes associations qui y participent.

Un grand nombre d'associations participe à ces séances qui en général ont pour but de fournir les informations quant aux différentes directives qui seront applicables pour l'année pour les manifestations, sachant que chaque année il y a de nouvelles directives, dans

une dynamique d'accélération qui devient contraignante pour les associations carougeoises, qui sont toutes bénévoles.

Cette année, quatre nouvelles directives sont ainsi entrées en vigueur. Dans l'ordre, c'est :

- La non-mise à disposition de bons de restauration pour les sociétés qui travaillent (les sauveteurs qui font la circulation ou la fanfare municipale) en vue de la prestation qu'ils fournissent à la Commune ;
- Des horaires revus à la baisse (vente jusqu'à 22h00 au lieu de 00h00) ;
- Plus de mise à disposition des bacs à glace qui permet le tri pour les sociétés.
- La mise à disposition gratuite des extincteurs faite par les pompiers gérée par la Commune est également concernée.

Les sociétés se sont offusquées. Les membres de l'administration ne sont pas les destinataires de ces réactions, mais les sociétés souhaitent agir de concert avec eux.

Aujourd'hui, un courrier se prépare et réunit l'ensemble des sociétés confrontées par ces contraintes afin de manifester un certain ras-le-bol. Le courrier demande notamment qui décide de toutes ces contraintes supplémentaires, et s'il est envisageable de revoir ces contraintes à la baisse.

A noter le risque que certaines sociétés refusent de participer aux manifestations carougeoises pour faire part de leur mécontentement quant à l'ajout perpétuel de directives.

M. Fraomene explique que, concernant la fête des écoles, le problème des horaires pour les stands a été réglé mardi matin ; les stands pourront se maintenir jusqu'à minuit et devront ranger à partir de minuit.

Mme Lammar explique que le Conseil administratif a eu le retour de cette séance et du mécontentement des différentes associations. Il empoignera prochainement le sujet pour faire ensuite un retour en plénière.

M. Loïc Antonioli, camps jeunesse

M. Antonioli souhaiterait remercier et féliciter le Conseil administratif qui est en charge des camps multisports. Les inscriptions ayant été ouvertes il constate que l'offre s'est étoffée cette année par rapport à l'année dernière, qui était l'année d'essai avec deux périodes en été. Relevant que les camps sportifs pour les enfants offrent de vraies solutions de garde pour les parents qui en ont besoin, il se réjouit de cette dynamique, et espère que la Commune poursuivra ce travail de longue haleine qui porte ses fruits et qui rencontre un franc succès. Il félicite l'équipe en charge du programme.

M. Ducellier, projet de Pinchat

M. Ducellier souhaiterait revenir sur le projet de coopérative sur le périmètre de Pinchat.

Pour un bref historique, la parcelle a été achetée à CHF 6'800'000.- en mars 2018. En novembre 2020, les offres ont été adjugées à deux coopératives, mais depuis mai 2023, et l'octroi d'une DDP, le projet n'a plus été remonté en plénière. Relevant quasiment CHF 1'000'000.- d'intérêts pour la Commune, il s'enquiert de l'état d'avancement du projet.

Mme Lammar explique que les études sont toujours en cours donnant lieu à des séances régulières avec les coopératives en charge de ce dossier. Le projet avance.

Mme Uldry, marché du jeudi soir

Mme Uldry, indiquant que le marché du jeudi soir va bientôt reprendre, souhaiterait savoir si, depuis ses différentes interventions, l'administration a pu trouver un moyen d'avoir une aisance provisoire, propre et accessible à tous.

Mme Lammar signale qu'une délibération est en cours de préparation qui sera présentée prochainement, avant la fin de législature. Dans l'immédiat, un nettoyage accru de ces toilettes de la Place du Marché, en attendant le vote du Conseil municipal, et la mise en place de ces édicules est prévue.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie le Conseil municipal pour la séance. Pour rappel, un repas est prévu à l'Unico.

Le Président lève la séance à 23h00.